

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. L. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

L'INSURRECTION DE CABOUL

Les journaux anglais ne s'occupent en ce moment que de la question de la complicité ou de la non-complicité de Yacoub-Khan dans l'attentat commis contre l'ambassade anglaise à Caboul.

Il paraît fort probable que Yacoub-Khan a plutôt péché par faiblesse et par imprudence que par mauvaise foi ou par mauvais vouloir envers l'Angleterre.

Le *Daily News* signale le fait que l'Emir, cédant aux insinuations des prêtres musulmans, s'est borné, au lieu d'user de son autorité pour empêcher l'attaque, à supplier que l'on épargnât la vie du major Cavagnari.

D'après cela, en effet, il paraît que la volonté de l'Emir est impuissante à lutter contre le fanatisme de son entourage, et qu'il est impossible de compter sur lui dans l'avenir. Depuis l'événement, il est vrai, il a prodigué les assurances d'amitié et la demande de conseils de la part des autorités anglaises de la frontière; mais il est si peu maître d'agir par lui-même, qu'il est fort possible que nos troupes le rencontrent à la tête de ses propres sujets pour les empêcher d'entrer en Afghanistan, au lieu de trouver chez lui le concours qu'on est en droit d'en attendre. Le général Roberts a raison, en présence de son attitude incertaine, d'exiger de lui l'envoi à la frontière d'un représentant accrédité, avant de prendre une détermination basée sur l'alliance stipulée par le traité de Gundamak.

La nouvelle de la soumission de l'Emir aux injonctions des mollahs, jointe aux renseignements venus de l'intérieur de l'Afghanistan, démontre que les meneurs religieux du peuple sont pour le moment les maîtres réels du pays. Du reste, nous avons peu d'informations sérieuses, et tout se borne à des bruits plus ou moins fon-

dés, suivant les sources d'où ils émanent. Mais tous ces bruits s'accordent sur un point, l'énergie avec laquelle les fanatiques mahométans font appel aux sentiments patriotiques et religieux du peuple dans toute l'étendue du royaume.

Les dernières nouvelles reçues de Candahar constatent que l'attaque contre l'ambassade anglaise n'avait pas été préméditée, mais qu'aucune tentative sérieuse n'a été faite en vue de secourir le major Cavagnari. On chercha seulement à empêcher le reste des troupes de se joindre aux insurgés.

On a reçu à Ali-Kheyl une lettre de Yacoub Khan.

L'Emir exprime de nouveau la profonde douleur que lui ont causée les derniers événements et la confiance entière qu'il a dans le gouvernement anglais.

Il confirme son intention de punir les coupables.

D'autres nouvelles, arrivées presque en même temps, annoncent cependant que l'Emir aurait fini par jeter le masque et par se déclarer franchement l'ennemi de l'Angleterre. Un appel a été lancé aux quatre vents du ciel, convoquant les Afghans à la lutte contre l'infidèle envahisseur. L'étendard vert a été déployé, la guerre sainte proclamée, et les anciens sujets de l'Emir à Hérat, aussi bien que les fanatiques de Balkh et les turbulentes tribus ghilzaises, ont été convoqués à un *jehad* par le nouvel émir.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait mettre en doute que la situation est des plus graves pour l'Angleterre:

« Devant cette fière nation anglaise, devant cette puissance redoutable, dit la *Gazette de Saint-Petersbourg*, s'est posé tout-à-coup le terrible dilemme: Vaincre ou mourir! Cette puissance, qui a jeté le grappin sur l'univers entier, va peut-être

voir ses prises lui échapper l'une après l'autre sous les coups de tempête qui s'est formés et qui débute à Caboul. Cette catastrophe est le premier fruit mûr de la politique erronée de l'Angleterre; c'est le premier défi à une lutte à mort contre cette politique avide qui, après avoir foulé aux pieds les règles de la décence, veut en faire autant des droits naturels des nations qui aspirent à l'indépendance. Elle a infligé à la dignité britannique une blessure que la réduction de Caboul peut seule cicatrifier. Il lui est impossible de ne pas relever ce défi. »

Le journal termine en disant d'une façon très énergique que la Russie ne souffrira pas l'accroissement de la puissance de l'Angleterre en Asie.

L'avenir nous montrera, dit à ce propos le *Morning-Post*, jusqu'à quel point on est disposé, dans les cercles dirigeants de la Russie, à tirer parti de notre situation dans l'Afghanistan. Il est clair que dans certaines sphères on serait heureux de diminuer notre prestige et de compromettre notre sécurité, si même on ne désire pas pousser les choses encore plus loin.

La *Gazette de Saint-Petersbourg*, un des journaux influents de la capitale russe, propose carrément d'envoyer une armée russe au secours des révoltés de Caboul, et engage le gouvernement russe à saisir l'occasion présente pour détruire, ainsi qu'elle se l'imagine, la puissance anglaise dans l'Asie centrale.

Le *Post* ne veut pas croire qu'une politique aussi détestable ait pu entrer un instant dans l'esprit d'un homme d'Etat moscovite. Mais il faut, dit-il, que le gouvernement russe se persuade bien que dans une guerre comme celle dont la *Gazette de Saint-Petersbourg* nous menace, l'empire britannique serait tenu de remporter une victoire complète et décisive, à quelque prix que ce fut.

Si la Russie est prête à se battre non-

seulement pour son prestige, mais pour l'existence même de son empire asiatique, eh! bien, qu'elle aille se joindre aux révoltés de Caboul. Quant à nous, s'il faut marcher sur Moscou, nous marcherons sur Moscou. Si on nous menace de fournir des subsides aux Afghans, nous pourrions répondre en fournissant des subsides dix fois plus efficaces aux pillards turcomansteckés, que la Russie connaît si bien. Après tout, les gasconnades de certaines feuilles russes ne sont que des gasconnades qui ne peuvent faire tort qu'à la cause que ces journaux prétendent servir.

Un rapport du général Roberts, en date du 15 septembre, dit qu'une reconnaissance dirigée par le colonel Baker, de Shiki-Kotal sur Kushi, a complètement réussi.

Les chefs afghans ayant promis d'assurer le transport des vivres, le colonel Baker occupera Kushi dans quelques jours.

Le frère de Padsha-Khan s'est rendu auprès du général Roberts.

Les Jajais et les Moukabs se joignent aux Anglais.

Le vapeur *Malabar* est parti ce matin de Portsmouth pour Bombay avec 40 officiers.

A Queenstown, il prendra à son bord 1,400 sous-officiers et soldats destinés à renforcer l'armée de l'Afghanistan.

CONFÉDÉRATION

Un correspondant de la *Now. Gaz. de Zurich* donne à ce journal d'intéressants détails au sujet des travaux des lignes d'accès du Gothard. 3200 ouvriers sont occupés entre Flüelen et Göschenen: la société de construction a établi, au prix de grands sacrifices, 60 pensions et baraques pour dortoirs. Comme, pour l'an prochain, on prévoit la présence de 5000 ouvriers, un hôpital spécial a été construit à Wasen.

Jusqu'ici l'hôpital cantonal à Allort recevait avec empressement les ouvriers mala-

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

CHEVALIERS DE L'ÉCRITOIRE

par Raoul de Navey

UNE ANCIENNE CONNAISSANCE

M. Rumisard s'occupait d'un difficile travail d'organisation financière, quand il fut interrompu par l'entrée inopportune d'un domestique.

— Qu'y a-t-il? demanda le banquier d'une voix brusque. J'avais défendu qu'on me dérangeât.

— Je demande pardon à Monsieur, mais il y a dans l'antichambre quelqu'un qui désire vivement voir Monsieur.

— Vous deviez répondre que j'étais sorti.

— C'est ce que j'ai fait.

— Eh bien?

— Eh bien! cette personne s'est tranquillement assise en me disant: J'attendrai le retour de monsieur Rumisard.

— Il fallait prendre son nom.

— Je l'ai demandé, mais cet étranger, car je ne crois pas qu'il soit français à un certain

accent qu'il met dans sa prononciation, m'a répliqué: Votre maître me connaît.

— Quel homme est-ce, enfin?

— Proprement, mais pauvrement mis; une assez belle figure, et cependant je ne sais quoi...

— Et vous dites qu'il restera dans l'antichambre.

— Jusqu'à ce que Monsieur le reçoive, j'en suis convaincu.

— Faites entrer! dit brusquement M. Rumisard.

Le valet de chambre sortit.

Quelques secondes plus tard, le visiteur pénétrait dans le cabinet de l'homme de finances.

Il était, comme l'avait annoncé le valet de chambre, proprement mais piètrement habillé d'un paletot boutonné jusqu'au menton.

Il demeura quelques instants près de la porte, noyé dans l'ombre projetée par un grand meuble sculpté. Son regard clair, profond, magnétique, enveloppa subitement le banquier et les objets qui l'entouraient.

M. Rumisard feignait d'additionner une colonne de chiffres avant de se tourner vers celui qui se permettait de forcer pour ainsi dire l'entrée de son sanctuaire. Il pensait, en agissant ainsi, mettre tout de suite l'inconnu à sa place, et l'obliger à être bref en lui prouvant qu'il interrompait un travail important.

— Voyons, Monsieur, dit-il enfin en repoussant un registre, que désirez-vous?

— Me rappeler à ton souvenir, répondit l'inconnu en s'avancant en pleine lumière.

— Mon souvenir... répéta le banquier, mais je ne vous connais pas.

— Tu ne me reconnais pas?... c'est possible... tu es si changé!

— Monsieur!

— Lucien, le nom de Robert Monbergier est-il donc tout à fait effacé de ta mémoire?

— Robert Monbergier. Comment, vous êtes?

— Ce Robert dont tu as été le camarade de collège d'abord, et plus tard...

— Silence! fit Rumisard.

— Et plus tard, l'allié...

— Vous, revenu...

— Et je reviens de loin!

— Eh bien! demanda brusquement le banquier, que voulez-vous de moi?

— Voilà une charmante entrée en matière, de prince de la Bourse à homme ruiné. C'est même assez spirituel ce que vous faites là, Rumisard... car enfin, si vous admettez que j'aie au cœur la moindre délicatesse, je ne puis que me sentir excessivement touché de cette offre implicite... Vous n'attendez pas que j'implore quelque chose... vous vous mettez à ma disposition... Si ce bon mouvement ne part pas d'une âme généreuse, il vient du moins d'un esprit habile... Vous savez, du reste, que je n'ai jamais douté de votre intelligence et que j'ai placé sur ce capital la nue propriété de mon honneur et une partie de l'usufruit de ma liberté.

— Assez, Monsieur! dit Rumisard avec trouble, assez!

Mais à mesure que le banquier perdait de sa hauteur et de son assurance, Robert Monbergier retrouvait la sienne. Sa physionomie fatiguée reprenait une expression énergique; des éclairs jaillissaient de ses yeux noirs voilés par des cils touffus; sa bouche souriait;

il développait une taille robuste encore, et prenait peu à peu, non plus l'attitude d'un solliciteur, mais celle d'un égal prêt à devenir un maître.

Rumisard sentit tout cela. Il se laissa aller sur son grand fauteuil de cuir; son regard se couvrit d'une sorte d'atonie, et il sembla s'en remettre à la fatalité qui venait brusquement déranter et briser peut-être une vie si parfaitement enviable, et si fréquemment enviée.

Robert n'abusa pas de l'avantage de sa situation pour garder un silence qui, dans ce cas, équivalait à une menace; il prit négligemment un fauteuil, l'attira tout près du bureau, s'y installa commodément, et, appuyant son coude sur la table surchargée de papiers, il reprit d'une voix calme:

— Quand vous m'avez vu tout à l'heure, pareil à un spectre du passé, vous rappelant un nom dont rien ne m'a prouvé que vous vous souveniez, voici ce que vous vous êtes dit, Lucien: — Cet homme qui fut jadis mon ami, le confident de toutes mes pensées, le Pylade de ma jeunesse orangeuse, le confesseur de toutes mes fautes et le complice de plusieurs, vient exercer sur moi une pression odieuse. Les liens dénoués par une catastrophe ne sont pas rompus... Il est trop fort, connaît trop bien les hommes, il m'a trahi, perçé à jour pour s'être démenti de ce qui, donne sur moi une influence certaine. Il est pauvre, je suis riche, il saignera singulièrement ma caisse... Osez dire que vous n'avez pas eu cette pensée.

— Je l'ai eue, répondit le banquier.

— Eh bien! vous vous trompez, Lucien, je

des. Les caisses de malades des entrepreneurs faisaient les frais de traitement.

On employait mensuellement 10,000 kilogrammes de dynamite et quotidiennement 20,000 kil. de chaux et ciment.

Un autre correspondant fait un tableau des plus pittoresques de la vie des ouvriers italiens; ils sont laborieux et vivent généralement par groupes, ils font ménage en commun et se nourrissent fort sobriement. Le dimanche ils passent la journée en société, jouant de l'harmonica, à la mora, et quelquefois du couteau, affaire de tempérament, mais on vante quand même leur douceur et leur affabilité.

M. Schatzmann, directeur de la station laitière de Lausanne, organise un pétitionnement demandant aux autorités fédérales de régler par une loi les conditions dans lesquelles on peut ouvrir une auberge, afin d'arrêter la multiplication de ces établissements qui deviennent un véritable danger pour le bien-être et la moralité du peuple.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Le Jura bernois signale un fait inouï et engage les ouvriers de St-Imier à refuser les pièces du Chili: une maison d'horlogerie de cette localité aurait fait venir pour 16,000 fr., à 4 fr. 25 pour les leur donner à 5 fr.

M. l'abbé Carabinier est mort à Delémont samedi dernier. Né dans cette ville le 13 avril 1807 il fut, durant plusieurs années, professeur au collège. Il se retira ensuite à Mettenberg où il avait droit de bourgeoisie. Sa mort a été édifiante et sainte. Un nombreux cortège l'a accompagné lundi à sa dernière demeure.

Les fêtes du 10^e anniversaire du couronnement de Notre-Dame du Vorbourg ont été splendides. Chaque jour la foule s'est pressée dans la sainte chapelle, bien trop étroite pour la contenir. Mgr Charles Metschi, abbé mitré de Notre-Dame de la Pierre, a officié pontificalement le vendredi 12 du courant, jour anniversaire du couronnement. Mgr Chèvre, curé doyen de Saint-Ursanne, a fait un discours pathétique et éloquent, qui a ravi son nombreux auditoire. Chaque jour les offices se sont succédés avec la même pompe et les orateurs choisis n'ont cessé de proclamer avec éloquence et conviction, les grandeurs et les vertus de la Reine du ciel.

Ramella, l'intrus de Pleigne, est mort le 9 septembre après une longue et cruelle maladie. Il était italien et durant 30 ans, il avait exercé le pénible métier de maçon. Retiré à Pleigne, il y vivait sans bruit, n'ayant aucune nomination de curé d'Etat, mais simplement toléré et payé par le gouvernement de Berne. Son enterrement a été misérable. C'est l'intrus de Roggenbourg qui a fait la cérémonie, toute l'assistance ne dépassait pas 30 personnes. On ne pouvait enterrer avec moins d'éclat le schisme dans la paroisse de Pleigne. Dimanche dernier, les catholiques ont repris possession de leur belle église d'où ils étaient chassés depuis six ans.

ne veux pas de votre argent, parce que j'ai assez d'intelligence pour en gagner.

— Alors, je ne comprends pas...

— Un retour à l'amitié d'autrefois?... L'argent vous a donc bien desséchés le cœur? répondit Monbergier avec ironie. Il est vrai que vous en avez bien manié, bien gagné, bien entassé. Pendant que vous vous enrichissiez, je composais, dans mon cerveau, un traité sur la déviation des roues de la fortune; et où réfléchissais-je ainsi? Vous ne vous en inquiétez pas.

— Je le sais, répondit Rumisard.

— Enfin, voici le résultat de mes réflexions: je ne vous prie pas de me donner de l'argent; je vous offre le moyen de doubler votre fortune; vous n'avez qu'une force: la banque. Je veux vous donner une souveraineté: la presse; je n'exige pas de rentes, je demande une position.

— Dans mes bureaux? dit vivement le banquier.

— Non, répondit Robert, cela ne me mènerait à rien, et je veux arriver à tout...

— Malgré le passé?

— A cause du passé.

— Je ne comprends pas.

— Vous me comprendrez tout à l'heure...

Votre malin est désormais perdue pour le travail, il ne vous reste rien de mieux à faire que de m'écouter; cette conversation sera d'un profit mutuel. D'abord, nous achèverons de nous connaître, ensuite nous finirons par nous entendre. Vous n'avez que de la ruse, je possède de l'audace; vous placez beaucoup sur la patience, et j'aime à brusquer les moyens; enfin, si vous étiez à ma place, vous

— Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu a éclaté simultanément dans trois maisons à Niederbipp. Ces maisons, appartenant à trois membres de la même famille, étaient isolées l'une de l'autre, et l'on est forcé d'admettre qu'il y a une tentative criminelle. Deux des maisons ont pu être sauvées; la troisième a été détruite. Un pompier est tombé sous les roues d'une pompe et eut les deux jambes grièvement blessées.

— Un triste accident est arrivé lundi après midi pendant le tir-tombola qui clôturait les exercices à Lyss. Un des tireurs, Bächter, gypseur à Lyss, avait fini de tirer, et croyant son arme vidée, la reposa à terre avec une certaine vivacité. Malheureusement une cartouche se trouvait encore dans la culasse, et le coup partit, on ne sait trop comment. Le malheureux tomba foudroyé dans les bras du Dr Scheurmann, qui se trouvait présent. La balle, traversant la joue, lui avait labouré le crâne. Il laisse une veuve et 4 enfants en bas âge. Il a été décidé immédiatement de consacrer à la famille de Bächter tous les gains du tir, ainsi que le montant des prix exposés; en outre une quête faite parmi les tireurs a produit la jolie somme de 100 francs.

Uri. — Le gouvernement uranien a rejeté une pétition de Göschenen demandant que les marchands de cette localité fussent autorisés à tenir leurs échoppes ouvertes le dimanche.

Schwyz. — La grande fête de la Dédicace, qui a été célébrée dimanche à Einsiedeln, avait attiré à peu près 15,000 pèlerins, accourus de toutes les parties de l'Europe. Il y a eu à cette occasion de brillantes et grandioses illuminations.

Soleure. — Les agronomes soleurois recommandent la plantation de forêts d'arbres fruitiers, pommiers et poiriers, ce qui permettrait la fabrication en grand du cidre et ferait disparaître la consommation de la mauvaise eau-de-vie qui abrute les campagnards et ruine leur santé.

— L'association suisse pour la réforme pénitentiaire se réunira les 28 et 29 de ce mois, à Soleure, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Brosi. A l'ordre du jour figurent un rapport de M. Brosi sur l'état des prisons dans le canton de Soleure et un rapport de M. Kurbin, directeur du pénitencier de Lenzbourg et président de l'association, sur l'organisation d'une prison cellulaire pour les détenus dangereux, condamnés à vie ou à long terme. Ce dernier rapport conclut en proposant des démarches auprès de l'Assemblée fédérale en vue d'obtenir de la Confédération, ou tout au moins avec son concours, la construction d'une prison cellulaire solide destinée à recevoir les détenus dangereux de tous les cantons. La Confédération aurait, suivant les conclusions du rapport, la direction et le contrôle de l'établissement, mais les déficits resteraient à la charge des cantons et seraient répartis entre ces derniers au prorata du nombre de détenus qu'ils envoient dans l'établissement.

L'association rappellera également à l'Assemblée fédérale les vœux qu'elle a déjà formulés au sujet de la création d'établisse-

ments de correction pour les jeunes malfaiteurs.

Thurgovie. — Un pêcheur du lac de Constance a capturé un salut (silurus) du poids de 117 livres; ce poisson, dont une espèce particulière vit dans la Glane, la Broye et plus rarement dans les bas fonds vaseux des lacs de Morat et de Neuchâtel, a une longueur de deux mètres et a l'épaisseur d'un jeune enfant.

Appenzell. — Les Rhodes-Extérieures possèdent 535 auberges et pintes. La population demande que l'on frappe ces établissements d'un impôt plus fort et prétend que la liberté d'industrie est intolérable à leur endroit.

Tessin. — Une dépêche de Bellinzona annonce à la N. Gazette de Zurich que le Conseil d'Etat vient d'interdire l'importation de toutes les espèces de raisin, le phylloxera s'étant déclaré aussi dans la province de Novare.

Vaud. — Les travaux à la tour de Gourze sont à peu près terminés. A 10 mètres de hauteur le mur offre encore une épaisseur de deux mètres; la face orientale, la plus exposée à l'ennemi, atteignait même 2^m 20.

La souscription publique a donné un millier de francs. La Société d'histoire de la Suisse romande s'est inscrite pour 100 fr.

Plusieurs écoles sont venues, en corps, visiter ce monument, apprenant ainsi à connaître, sur place, les travaux et les efforts de leurs devanciers.

— On lit dans la Gazette de Lausanne: « M. Viollet-Leduc, l'illustre architecte auquel nous devons la restauration de notre cathédrale, est décédé hier au soir, dans sa campagne près de Lausanne, après une courte maladie.

« M. Viollet-Leduc était revenu à Lausanne au commencement de septembre. C'est à la suite d'une course de montagne, qui l'avait fatigué outre mesure, que s'est déclarée la maladie qui a eu un si brusque et fatal dénouement.

« M. Viollet-Leduc était né en 1814, à Paris.

« On nous dit que son corps sera transporté en France. »

Valais. — MM. le préfet Gentiletta, à Laèche, Frazzini, à Brigue et Robert de Torrenté, à Sion, ont été désignés comme commissaires pour examiner une plainte déposée au département de l'Intérieur par des contribuables de Monthey contre les comptes de l'administration municipale de cette commune.

— Un douloureux événement vient de jeter l'émoi dans la population séduoise. Le fils aîné de M. le conseiller d'Etat Walther, élève de 3^e littéraire, et qui donnait les meilleures espérances, est mort subitement, de la rupture d'un anévrysme, en entrant en classe, dans l'après-midi de mercredi, 17 courant.

Neuchâtel. — On a trouvé jeudi dernier à Neuchâtel, quartier de Vieuxchâtel, un point phylloxéré d'une certaine importance. Les ceps atteints se trouvent sur une terrasse qui était en contact immédiat avec

dettes s'augmentaient, notre crédit diminuait. Nos mères moururent, le petit patrimoine passa en orgies. Un jour nous manquâmes de tout. Notre éducation, nos goûts, nos habitudes nous criaient: — Du luxe! toujours du luxe! — N'en pouvant avoir, il fallait en faire. Vous étiez placé en ce moment chez un agent de change habile et heureux; pour ne pas être sans pain, je tins la caisse d'un négociant. Nous nous entendimes... Ni l'un ni l'autre nous n'eussions osé forcer une serrure, mais nous étions assez adroits pour contrefaire une signature. Le crime fut commis en commun; on n'en accusa qu'un seul. Seul j'en assumai la responsabilité terrible. Ne me croyez pas meilleur que je ne suis, Lucien, ce ne fut point par amitié pour vous.

Cette amitié, en ce moment surtout, se trouvait trop fortement ébranlée par l'oubli et l'abandon dans lequel vous me laissiez. Mais j'ai toujours aimé à jouer des parties hasardeuses. La moitié de mon individualité tombait: le moi? Robert Monbergier passait en cour d'assises; mais le second moi: Lucien Rumisard, libre, tranquille, mis en garde par ma mauvaise chance, resterait désormais sur la limite du Code; capable d'entamer des affaires véreuses, il se garderait toujours des affaires criminelles; je pouvais être captif et pauvre, du moment que Lucien devenait riche.

« Une vengeance aurait été stérile. Votre condamnation demeurait sans aucun profit pour moi; je vous perdais sans me sauver. Vous ne vous dénonçâtes point; à votre place, j'en eusse fait autant. (A suivre.)

des plants américains détruits dans une année précédente.

Tout le vignoble voisin, jusqu'à une distance de 200 mètres a été reconnu sain.

Les mesures de sûreté ont été immédiatement prises.

Un autre point d'attaque de l'insecte a été découvert samedi 13 courant dans le vignoble de Clos-Brochet.

Genève. — Mardi soir, la pluie est tombée à plusieurs reprises avec abondance dans les rues de Genève. On remarquait au loin des éclairs, et la température ayant été très lourde dans la journée on pouvait présumer que des orages sévissaient à peu de distance.

En effet, une vraie tempête s'est déchaînée sur le lac du côté de Nyon et d'Yvoire et parait y avoir causé des désastres. Le bateau, le Cygne, a retrouvé en plein lac, mercredi matin, le corps d'un nommé Perroud, de Nernier, cramponné à son canot chaviré. Il a été pris à bord du bateau et remis au maire de Nernier.

— Un nouveau congrès siège dans cette ville, c'est l'association géodésique. M. le général Ibanez, président, dans son discours d'ouverture a rendu hommage aux savants de notre pays qui, dans le domaine de la géodésie, ont été les promoteurs des nivellements de précision en Europe.

Parmi les notabilités scientifiques préséptées à la conférence, nous avons noté: MM. Sainte Claire-Deville, Faye, Yvon Villaneau, de France; Ferrero, Mayo, d'Italie; Oppolzer, d'Autriche; Ibanez, d'Espagne; Peters, Rumker, von Bauernfeind, d'Allemagne; Adam, de Belgique; Plantamour, Hirsch, Soret, de Genève.

CANTON DE FRIBOURG

Nous venons de lire avec beaucoup d'intérêt le compte-rendu de la Société d'assurance sur la vie La Suisse dont le siège est à Lausanne.

Cette Société vient de répartir à ses assurés pour une période de quatre années 1875 à 1878, une part de bénéfice équivalente en moyenne au quatre pour cent des primes versées.

Une nouvelle combinaison ajoutée au programme des opérations de cette Société, dans notre canton, comprend encore le placement hypothécaire combiné avec l'assurance.

Cette combinaison une fois bien comprise chez nous est appelée à rendre de grands services et à faire apprécier de plus en plus les bienfaits incontestables de l'assurance sur la vie.

Il serait superflu de rappeler ici les nombreux services que la fondation de notre Caisse hypothécaire a rendus dans notre canton, mais il n'en est pas moins vrai qu'un chef de famille débiteur de cet établissement n'est jamais sûr de pouvoir amortir complètement sa dette de son vivant et de laisser à sa famille un patrimoine affranchi d'hypothèques.

Le prêt hypothécaire combiné avec l'assurance sur la vie, lui offre cet avantage. La Société prête sur hypothèque au taux légal, plus la prime annuelle que le débiteur aura à lui payer en sus de l'intérêt annuel, prime qui garantit au débiteur assuré, l'amortissement total de sa dette, quelle que soit l'époque de son décès.

Nous engageons beaucoup nos campagnards intéressés spécialement au prêt d'emprunt, à réfléchir sérieusement au précieux avantage qu'ils peuvent en tirer.

Nous engageons aussi vivement les employés, gens d'état et négociants, à s'assurer sur la vie.

Il est si facile d'économiser sur les dépenses superflues d'une année le montant d'une prime d'assurance qui permettrait au père de famille d'assurer à ses enfants, s'il venait à manquer subitement, un capital suffisant pour les mettre à l'abri du besoin.

L'assurance prise dans ce sens et faite dans ce but est à la fois un devoir religieux et social, et un acte moral.

Trois mauvais drôles, qui rôdaient dans le pays, ont gravement maitraité, le 1^{er} courant, le gendarme Pierre Jungo, à Flamatt. Ces vagabonds ont été arrêtés et mis à l'ombre dans les prisons de Tavél.

A Räsch, près Guin, il a été voté, dans la nuit du 13 au 14 courant, tout le linge d'une lessive, ainsi que tous les aliments consistant en pain, œufs, beurre, etc., qui se trouvaient à la cuisine.

(A suivre.)

Estavayer, le 18 septembre.

La bénédiction d'Estavayer est passée; Dieu lui a loué! car nous avons fait une singulière expérience de la nouvelle loi sur la danse. Précédemment, on dansait jusqu'à dix heures; c'était entré dans les mœurs, et lorsque le couvre-feu avait sonné, chacun se retirait chez soi, gai et content. On avait dansé Colin, grenadier, et beaucoup d'autres; M^{me} Pr... faire les honneurs de son salon à ses amies et connaissances; la vaillante hôtesse, à son comptoir; sur le pont d'Arnest, l'orchestre de Seiry faisait tourner les villageois; il y avait des carroussels, des panoramas; tout cela vous réjouissait; c'était la bénédiction d'Estavayer. On n'avait point de désordres à signaler; à dix heures, les gens paisibles pouvaient dormir tranquilles. Maintenant ce n'est plus cela. On peut danser gratuitement jusqu'à neuf heures, mais si l'on veut danser jusqu'à onze heures, comme précédemment, il faut payer cinquante francs. Or, payer trente francs pour danser pendant une heure, c'est trop cher, beaucoup trop cher, paraît-il. Que fait-on? On demande et on obtient l'autorisation de danser jusqu'à minuit. Oui, jusqu'à minuit, vous entendez bien; c'est jusqu'à minuit qu'on danse à Estavayer sur la voie publique. Heureux voisins qui demandiez à goûter un peu de repos, vous pouvez dire comme Boleau: « Est-ce donc pour veiller qu'on nous envoie à Estavayer? » Mais ce n'étaient pas les rats, ni les chats dans les gouttières qui vous empêchaient de dormir, c'était la bénédiction. On m'affirme que le préavis du conseil communal n'a été ni délivré, ni même demandé, et que des plaintes sont déposées pour tapage nocturne. B.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

Paris, 17 septembre. Décidément, M. Gambetta veut jouer au dieu; il s'entoure d'autant de nuages que les divinités de l'Iliade. Un jour, il faut dire qu'il est à Londres, chez Sir Ch. Dilke. Le lendemain, le Voltaire, qui passe pour être un de ses confidentiels, annonce qu'il n'a pas quitté Ville-d'Avray. Le surlendemain, dépêche de Londres, affirmant qu'il est bien dans cette ville, mais chez l'agitateur républicain. Enfin, aux Jardies, on ne change rien au train-train habituel, de façon à bien connaître les curieux que le maître est toujours là. C'est ainsi qu'hier, un plein tombereau de pierres s'arrêtait devant la grille de la résidence, et que deux cuisiniers, en grand costume, procédaient au déchargement avec une hâte affectée, comme si le président de la Chambre eût attendu sa carafe frappée. Le ministre de l'Intérieur vient d'envoyer une circulaire confidentielle dans laquelle, contrairement aux prescriptions de la loi, il leur est enjoint de ne pas faire de

nomination d'agents voyer en chef, sans prendre l'avis du ministre sur le mérite des candidats. On raconte parmi les intransigeants que ce qui a porté le plus rude coup à la candidature de Blanqui, c'est l'idée qu'on a eue de montrer le « patriarcale » aux électeurs. L'effet aurait été, paraît-il, déplorable. On se promet d'agir, une autre fois, plus mystérieusement, qu'il s'agisse de Blanqui ou de quelque autre victime de l'amnistie partielle. On n'affichera que le nom, le héros restera dans la coulisse. Beaucoup de commentateurs, dans le monde de la presse, sur l'entrée de M. Robert Mitchell au Gaulois. Le spirituel député de la Gironde venait d'être tout récemment, attaché à la rédaction de l'Ordre, devenu le moniteur du prince Napoléon. Pour qu'il abandonne ce journal au profit du Gaulois, que se passe-t-il? Voilà ce que chacun se demande. Suivant certains, on dit que pendant le séjour du prince à Paris, il y aurait eu de graves dissentiments entre lui et les bonapartistes qui s'étaient les premiers ralliés à sa cause: le prince Napoléon refuserait obstinément de faire les déclarations qu'on réclamait de lui. D'autres affirment que M. Robert Mitchell cède exclusivement à des préoccupations financières, le Gaulois lui faisant un pont d'or. Je ne me charge pas de trouver la vérité entre ces allégations contradictoires. Cependant, je crois que ni le prince Napoléon ni l'Ordre ne gagneront à l'émigration de M. Robert Mitchell. Si — inexactement du reste — le bruit a été répandu que M. Teisserenc de Bort songeait à donner sa démission d'ambassadeur à Vienne, c'est que notre représentant n'a aucun succès auprès de la haute société de Vienne, qui est très aristocratique; sauf pour les rapports officiels, M. Teisserenc de Bort remarque qu'on le tient un peu à l'écart, et il en est, dit-on, affecté. La société viennoise s'amuse beaucoup de tous les manquements à l'étiquette commis par notre ambassadeur. Sur la voiture de gala de S. E. il y a le monogramme de T. B. au-dessus d'un quelconque ruban avec les mots République française et le tout entouré de drapeaux tricolores du dernier grotesque. On m'annonce pour aujourd'hui ou pour demain l'arrivée à Paris de la princesse Odesscalchi, tante du nouveau nonce, Monseigneur Czacki. Il a été fait beaucoup de bruit sur une brochure publiée en français à Stockholm, attribuée au roi de Suède, qui dénonce la politique russe, dont l'objet serait d'accaparer le Bosphore et le Sund, ces deux clefs de la Baltique et de la Méditerranée. L'Allemagne, en ce qui concerne la Baltique, en barrait le chemin aux Russes en appelant autour d'elle la Finlande, les provinces de la Baltique, la Roumanie, la Serbie et la Pologne. Ces quatre nationalités, auxquelles l'on peut ajouter les Hongrois, forment une ligne du Nord au Sud de l'empire moscovite et le séparent ainsi nettement de l'Europe. L'auteur continue: « L'alliance entre la péninsule scandinave et celle des Balkans trancherait ainsi la question d'Orient, maintiendrait l'équilibre européen, assurerait la libre entrée aux détroits, l'indépendance des petits Etats, et scellerait la paix de l'Europe. » On lit dans le Journal des Débats: « Nous sommes autorisés à déclarer dénués de tout fondement les bruits répandus dans divers journaux sur l'origine d'une brochure parue à Stockholm sous le titre: Deux détroits. Le roi Oscar II est entièrement étranger à cette publication. » Les rentes continuent à progresser. Nous n'avons à signaler de défaillance que sur les fonds russes et égyptiens. Dans un conseil tenu, hier, les administrateurs de la Banque franco-égyptienne ont décidé le doublement du capital et la convocation de l'assemblée générale en vue de faire ratifier cette décision. On annonce pour les 26 et 27 courant la mise en vente de 33,000 actions de la compagnie auxiliaire des chemins de fer. Cette entreprise destinée à combler une lacune a pour but de constituer une réserve de wagons à marchandises où les industries trouveront les ressources nécessaires, dans les moments où le matériel des compagnies est insuffisant. Les nouvelles d'Haïti sont déplorables et laissent peu d'espoir aux malheureux créanciers de cette singulière république. P.-S. — Les bruits d'un attentat contre la vie de l'empereur de Russie à Livadia, proviennent de ce que les nihilistes ont tramé un nouveau coup qui a été découvert à temps. Ils voulaient faire sauter le château impérial avec la dynamite au moyen d'une galerie souterraine. La santé du czar est bonne. Plusieurs journaux allemands se préoccupent du voyage à Gastein du prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, auprès de B. de Bismark. Ils pensent que le chancelier, avant de se rendre à Vienne, a eu intérêt à se faire ren-

dre compte par le prince de Hohenlohe de l'état politique et des dispositions de la France. Ils insinuent qu'il y a parmi nous un parti qui rêve une alliance avec la Russie contre l'Allemagne. Le chancelier, hélas! n'a rien à craindre de la diplomatie de la R. F.!

Allemagne. — La XXVI^e assemblée générale des catholiques allemands, qui vient d'avoir lieu à Aix-la-Chapelle les 8-11 septembre, a voté à l'unanimité la résolution suivante: « L'assemblée générale exprime aux membres du Centre, dans le Reichstag allemand et dans le Landtag prussien, sa plus vive reconnaissance pour leur défense énergique de la vérité catholique, et de la liberté religieuse et politique et du droit éternel. Les catholiques allemands se trouvent en plein accord avec leurs représentants, et espèrent avec confiance que ceux-ci parviendront, par leur persévérance, à rétablir la paix intérieure, si désirée dans notre chère patrie. »

Voici maintenant le texte des principales résolutions adoptées par cette même assemblée, au sujet de la question de l'enseignement: « L'organisation de l'éducation et de l'instruction publique est une des choses qui doivent le plus préoccuper les catholiques allemands: « C'est à l'autorité de l'Eglise et des parents que revient la direction de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, selon les principes du droit naturel et surnaturel, et selon les coutumes qui ont été en vigueur pendant des siècles chez tous les peuples chrétiens. « On doit par conséquent reconnaître le droit et le devoir de cette autorité d'établir et de diriger les écoles. L'école est, à tous les degrés, essentiellement destinée à secondar l'action des parents et de l'Eglise en ce qui concerne la foi et la morale. « Contrairement à ces principes, la tendance de soumettre entièrement l'école, dans la plupart des Etats allemands, à la législation et au pouvoir de l'Etat, s'est manifestée. Des écoles catholiques ont été souvent dépouillées de leur caractère confessionnel et transformées en écoles simultanées, sans qu'on ait pris en considération les convictions religieuses des parents catholiques, exprimées énergiquement, et les rapports intimes de l'éducation intellectuelle et morale avec la religion et l'Eglise. Il a même été interdit aux ecclésiastiques, qui en avaient le devoir en vertu de leur charge, de donner l'instruction religieuse dans les écoles publiques. « La loi ou ces mesures ont été appliquées, les parents catholiques sont empêchés d'élever leurs enfants comme leur conscience le leur prescrit, et l'Eglise se voit hors d'état de remplir la mission qui lui a été confiée par Dieu. « La XXVI^e assemblée générale, tout en déplorant ce triste état de choses et en saluant, d'autre part, avec satisfaction les démarches faites pour la défense des droits sacrés de l'Eglise et des parents dans plusieurs parties de l'Allemagne, demande de nouveau que la liberté de l'éducation et de l'instruction soit restituée aux parents et à l'Eglise; que le monopole de l'instruction que l'Etat s'arroge, contrairement au droit naturel, à la liberté religieuse et à la vraie civilisation, soit aboli, et que l'Etat se limite à secondar l'enseignement public, conformément aux intérêts de la société civile et religieuse, sans léser les droits des parents et de l'Eglise. « L'assemblée générale demande donc un changement radical de la législation scolaire qui est en vigueur dans la plupart des Etats allemands, et croit devoir signaler surtout ceux des abus qui offensent le plus profondément la conscience des catholiques, et dont l'abolition immédiate doit être demandée. « L'assemblée générale émet le vœu: « 1. Que le caractère confessionnel des écoles soit conservé là où il existe encore et rétabli là où il a été supprimé; que les fondations scolaires catholiques ne soient pas appliquées à d'autres buts, et que le droit des communes catholiques sur les écoles fondées par elles soit protégé. « 2. Que l'inspection générale et spéciale des écoles catholiques soit confiée aux organes de l'Eglise, et que celle-ci ait le droit d'exercer une influence légitime sur l'éducation des professeurs. « 3. Que la direction de l'instruction religieuse dans l'école populaire soit confiée

aux autorités ecclésiastiques et aux professeurs délégués par elles, à l'exclusion des personnes non-compétentes. « 4. Que dans les écoles publiques une partie de l'enseignement fixé par le programme, qui correspond à l'importance du sujet, soit appliquée à l'instruction religieuse catholique, et que cette instruction soit donnée dans l'école d'après les manuels recommandés par les autorités ecclésiastiques. « 5. Que l'établissement d'écoles privées ayant pour but de donner une instruction et une éducation en harmonie avec les principes de l'Eglise catholique, ne soit plus empêché, comme on l'a fait souvent. « Voilà les demandes que, selon l'avis de l'assemblée générale, tous les catholiques de l'Allemagne doivent faire valoir immédiatement et énergiquement, afin que la plus grave oppression des consciences soit écartée. « Une solution complète de la question de l'enseignement n'est pas cependant contenue dans ces demandes. La solution de cette question ne sera possible que dans le cas où les principes affirmés plus haut seront reconnus et où la liberté de l'éducation sera restituée entièrement à l'Eglise et aux parents. »

L'assemblée a voté en outre la résolution suivante: « Les catholiques allemands sont invités à maintenir la résolution prise en 1864, de fonder au moins une Université libre catholique, et à faire tous les sacrifices possibles dans ce but, les Universités catholiques étant la condition indispensable de l'enseignement chrétien. »

A l'occasion de cette assemblée a été constituée définitivement l'Association du bienheureux Canisius, pour la protection de l'éducation religieuse de la jeunesse, dont le siège est à Mayence. L'assemblée recommande chaudement cette association à tous les catholiques.

Le même intérêt a été témoigné par l'assemblée générale au sujet de l'Association de Saint-Augustin, destinée à protéger la presse catholique de l'Allemagne. L'assemblée adopte à l'unanimité les vœux émis par la commission spéciale.

Le gouvernement allemand répond aujourd'hui au triomphe remporté, la semaine dernière, par les socialistes de la Saxe. Le député socialiste du Reichstag, Fritsche, vient d'être averti qu'il aura à se justifier devant les tribunaux du délit qu'il a commis par le fait d'être retourné à Berlin à l'ouverture de la dernière session, alors qu'il avait été expulsé de la capitale par application de la loi de répression. On se rappelle que le gouvernement avait demandé au Reichstag l'autorisation de faire arrêter pour ce délit, le député Fritsche pendant la session même et à son banc, et que le Reichstag lui avait refusé l'autorisation à la presque unanimité des voix. Les poursuites reprises maintenant, alors que le Reichstag est en vacances depuis trois mois au moins, et que le député Fritsche est privé, depuis si longtemps déjà, de l'immunité parlementaire, sont évidemment une réponse à la manifestation qu'ont faite les électeurs de la Saxe en élisant deux socialistes.

Serbie. — On mande de Belgrade à la Correspondance politique que le ministre-résident anglais a déclaré à M. Ristich que l'Angleterre était disposée à entamer des négociations en vue de l'abolition complète des capitulations.

Le gouvernement bulgare a invité le gouvernement serbe à envoyer des délégués pour élaborer un projet de convention douanière et commerciale.

La commission serbe chargée de régler les questions relatives aux biens des mahométans dans les nouvelles provinces de la Serbie, a terminé ses travaux.

19 SEPTEMBRE
SAINT ANNIVERSAIRE DE L'APPARITION
DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE
dans la croix seule est
le salut St-Paul
Rectorat de Saint-Maurice
7 h. 1/2 Récitation du chapelet et sermon français.

La famille Christinaz a la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte subite qu'ils viennent de faire dans la personne de
M. Pierre-Alexandre Christinaz, marbrier.
L'ensevelissement aura lieu samedi matin à 7 h. 1/2 à la Vilette.

FAITS DIVERS

On écrit de Malines :

Au courant de juillet de l'année dernière, il y avait dans notre ville un concours de pigeons, sur Amiens. Les pigeons qui devaient concourir étaient marqués et se trouvaient en cage dans l'estaminet du sieur D..., au Neckerspoel, qui était au nombre des concurrents.

D... et trois de ses camarades tombèrent d'accord d'enlever de la cage deux de leurs pigeons, ainsi qu'un troisième pigeon, appartenant à Félix C... et d'enfermer ces pigeons dans la cave du sieur D...

Ainsi dit, ainsi fait.

Les autres pigeons furent expédiés à Amiens et lâchés.

Le lendemain, après que le premier pigeon venant d'Amiens fut rentré, on lâcha les trois pigeons enfermés et ceux-ci remportèrent naturellement les prix.

Félix C..., qui était resté étranger à la fraude, se réjouit comme vainqueur et alla recevoir son prix. Les autres prix furent partagés entre les membres du complot.

Cette affaire étant venue, au mois de juin dernier, à la connaissance de police, une enquête fut ouverte à la suite de laquelle le cabaretier D... et ses trois complices furent renvoyés devant le tribunal correctionnel de Malines, qui vient de les condamner chacun à une amende de 50 fr. ou à un emprisonnement de quinze jours pour escroquerie.

Rien de plus doux et de poétique comme un chant d'oiseau dans le calme majestueux de la nuit, à la pâle clarté de la lune; l'âme est ravie, les accents mélodieux s'élèvent dans l'air, perlés, sonores, cristallins... C'est délicieux.

Ainsi pensaient deux douaniers français embusqués derrière une haie, près d'une ferme voisine de la frontière, entre Waterloo et Roubaix. Ils avaient de la chance; l'oiseau avait commencé au loin son gentil ramage et s'approchait d'eux chantant toujours, sautillant probablement sur la haie derrière laquelle ils étaient couchés.

Levant doucement la tête pour tâcher d'apercevoir le ténor emplumé, ils se trouvèrent face à face avec un vigoureux gaillard qui longeait la haie de l'autre côté et dont le chant gracieux — car l'oiseau c'était lui — se changea soudain en un sifflement prolongé.

A ce signal, surgit à quelque distance un autre personnage, porteur d'un volumineux paquet, et qui se mit à détalier à travers la campagne.

L'un des douaniers empoigna l'homme-oiseau; l'autre se mit aux trousses du fuyard qu'il ne tarda pas à atteindre. Inutile de dire que l'homme-oiseau servait d'éclaircur, de guide à l'homme au paquet et que ledit paquet contenait une bonne provision de tabac belge.

Rien de doux et de poétique, comme un chant d'oiseau, dans le calme majestueux de la nuit, à la pâle clarté de la lune.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Petite poste

M. le Rd Cne T. à Martigny. — Nous vous expédions aujourd'hui le panorama, l'autre ouvrage est encore à l'atelier de reliure. Vous le recevrez sous peu.

M. Equey, tailleur

informe son honorable clientèle qu'il vient de transférer son domicile rue des Alpes, N° 14. (354)

ON OFFRE à remettre, N° 88 A. Place Notre-Dame, les livres ayant servi aux classes littéraires françaises. (353)

M. BUGNON Chirurgien-Dentiste à Fribourg, sera à Châtel St-Denis, hôtel de Ville, jeudi 25 septembre. (351)

EMPRUNT DU CANTON DE FRIBOURG

Fr. 21,000,000. - de 1879.

Intérêts 4 % l'an plus 1 % d'intérêt additionnel par an payable lors du remboursement.

Décret du Grand Conseil du 11 septembre 1879

Le canton de Fribourg a contracté auprès de la Banque commerciale de Bâle un emprunt de 21 millions de francs destiné au remboursement des emprunts suivants :

1) Emprunt de 1858, 4 1/2 % solde dû	Fr. 2,407,500 »
2) Emprunt de 1872, 4 1/2 % solde dû	» 13,399,000 »
3) Emprunt pour liquidation des biens des Couvents	» 597,000 »
4) Bons du Trésor 4 1/2 % et 5 %	» 4,134,800 »
	Fr. 20,537,800 »

Par suite de cette opération financière le canton de Fribourg unifie la plus grande partie de sa dette en réglant son budget sur une longue période d'années. Il sera à même de réduire une partie de ses impôts, ce qui indique suffisamment une situation financière très avantageuse.

Conversion des titres de ces Emprunts en Obligations du nouvel Emprunt de 1879

- 1) Les porteurs de titres des emprunts mentionnés ci-dessus et dénoncés pour être remboursés auront la faculté d'en demander la conversion en nouvelles obligations du Canton de Fribourg au cours de 98 1/2 %.
- 2) Ils devront à cet effet présenter leurs titres accompagnés d'un bordereau détaillé du 22 au 27 Septembre (ce dernier jour, jusqu'à midi seulement) à l'un des domiciles indiqués ci-contre pour les faire revêtir de l'estampille de conversion.
- 3) Les demandes de conversion ne seront reçues que pour des sommes divisibles par fr. 500.
- 4) L'échange des titres ainsi que le décompte des intérêts se feront plus tard. Avis en sera donné par les feuilles publiques.
- 5) Les nouvelles obligations seront productives d'intérêts à partir du 1^{er} Janvier 1880.
- 6) On peut se procurer des déclarations de conversion aux domiciles désignés ci-contre.

Conditions et Souscription

- 1) L'Emprunt de 21 Millions est divisé en Obligations de Fr. 500. — et de Fr. 1000. — au porteur. Elles peuvent être rendues nominatives par inscription.
 - 2) Ces obligations donnent droit à un intérêt annuel de 4 % payable par semestre et à un intérêt additionnel de 1 %, par an payable lors du remboursement du capital.
- Par suite du service d'un intérêt additionnel de 1 % par an en sus de l'intérêt ordinaire de 4 %, les obligations sorties seront remboursables en

1881 par Fr. 505 « ou Fr. 1010 »
1882 » » 510 » » » 1020 »
1883 » » 515 » » » 1030 »
1890 » » 550 » » » 1100 »
1900 » » 600 » » » 1200 » et ainsi de suite.

- 3) Elles sont munies de coupons d'intérêts semestriels payables le 1^{er} Janvier et le 1^{er} juillet, la première fois le 1^{er} Juillet 1880.
- 4) Le remboursement du capital s'effectuera de 1881 à 1946 suivant un tableau d'amortissement joint aux obligations. Les obligations remboursées seront désignées par le sort. Les tirages auront lieu en septembre, les remboursements le 1^{er} Janvier suivant, la première fois le 1^{er} janvier 1881.

Le canton de Fribourg se réserve le droit d'augmenter les remboursements prévus par le tableau d'amortissement et même de dénoncer tout l'emprunt. Il aura dans ce cas à faire une dénonciation de 6 mois. Les obligations sorties au tirage ou dénoncées seront toujours remboursées avec les intérêts additionnels afférents à l'année de remboursement.

- 5) Toutes les publications relatives au service des intérêts et au remboursement des obligations devront être faites par un journal de Fribourg, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Francfort et Strasbourg.
- 6) Le paiement des intérêts et le remboursement des Obligations en Capital et intérêts additionnels s'effectueront sans frais pour les porteurs à Fribourg, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Francfort et Strasbourg, dans les deux dernières villes, au choix du porteur soit en francs fédéraux soit en Mars à 80 Pennig le franc.
- 7) Les obligations du présent Emprunt ne pourront jamais être grevées par l'Etat de Fribourg d'un impôt quelconque à la charge des porteurs.
- 8) Le cours d'émission est de 98 1/2 %.
- 9) On souscrit chez les établissements et maisons de banque désignés ci-contre le 22, 23, 24, 25, 26, et 27 septembre, jusqu'à midi seulement.
- 10) On peut se procurer des feuilles de souscription aux domiciles de souscription.
- 11) Si le chiffre des demandes de conversion et celui des souscriptions dépassent ensemble les 21 millions ces dernières seules seront réparties proportionnellement.
- 12) Les versements pourront avoir lieu à la convenance des souscripteurs au domicile de souscription, immédiatement après la répartition, mais au plus tard jusqu'au 10 février 1880.
- 13) Les intérêts seront déduits ou ajoutés au taux de 4 % selon que le versement s'opérera avant ou après le 1 janvier, jouissance des obligations.
- 14) Il sera délivré pour chaque versement un certificat provisoire signé par la Banque Commerciale de Bâle et contresigné par le domicile de souscription. Ces certificats seront échangés plus tard contre les Obligations définitives.

Bâle, le 15 Septembre 1876.

Banque commerciale de Bâle.
Rudolf Kaufmann.
Benoit La Roche.
Oswald frères & Cie.

Les demandes de conversion et de souscription ainsi que les versements seront reçus dans le canton de Fribourg, chez M. le Receveur Général, et MM. les Receveurs d'Etat; — chez la Caisse d'Amortissement de la Dette publique et ses Agences; — chez la Banque Cantonale Fribourgeoise et ses Agences; — chez MM. Weck & Eby; — chez le Crédit Gruyérien, à Bâle; — chez le Crédit Agricole et Industriel de la Broye, à Estavayer.

REMBOURSEMENT

des obligations

DES EMPRNTS DU CANTON DE FRIBOURG

4 1/2 % de 1858, 4 1/2 % de 1872, liquidation des biens des couvents et obligations du Trésor

Par décret du 11 septembre 1879, le Grand Conseil du canton de Fribourg a autorisé le conseil d'Etat de dénoncer pour être remboursé :

- l'emprunt 4 1/2 % de 1858, le 10 janvier 1880.
- l'emprunt 4 1/2 % de 1872, le 15 février 1880.
- les emprunts 4 1/2 % pour liquidation des biens des couvents, le 31 mars 1880.

tous les emprunts par obligations du Trésor 4 1/2 % et 5 % encore en circulation, aux échéances des coupons de l'année 1880, quelle que soit la date de leur émission.

En exécution de ce décret et par suite de décision du conseil d'Etat, la direction des Finances du canton de Fribourg prévient les porteurs des obligations ci-dessus désignées, qui n'auraient pas opéré la conversion qui leur sera offerte, que le remboursement de leurs titres aura lieu aux époques ci-dessus désignées, aux domiciles ordinaires du paiement des coupons.

A partir des échéances ci-dessus, les obligations ainsi dénoncées ne produiront plus d'intérêts. Le montant des coupons non-éché qui ne seraient pas rendus avec les titres, sera retenu lors du remboursement du capital.

Offre de conversion

Ensuite de la convention du 19 août 1879 passée avec la Banque commerciale de Bâle qui s'est chargée à forfait du nouvel emprunt de 21 millions de francs, les porteurs d'obligations des emprunts appelés au remboursement auront le droit de convertir leurs titres en nouvelles obligations de cet emprunt, s'ils en font la demande du 22 au 27 septembre courant, aux domiciles de souscription aux conditions indiquées dans le prospectus.

Les Receveurs d'Etat et le Receveur général recevront aussi les déclarations de conversion des porteurs de titres. Fribourg, le 12 septembre 1879.

Le Directeur des Finances,
L. S. WECK-REYNOLD.